



Genève, le 7 octobre 2026

Le Conseil d'Etat

2817-2026

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
Monsieur Albert RÖSTI
Conseiller fédéral

Envoi par courriel : bnl@bafu.admin.ch

Concerne : révision de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP) - ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

La consultation mentionnée sous concerne nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Les modifications proposées se concentrent uniquement sur la gestion des espèces et du loup dans les districts francs fédéraux (DFF) et des meutes posant des problèmes en contournant des mesures de protection.

Le canton de Genève, qui ne compte aucun district franc sur son territoire et qui est peu concerné par ces problématiques en raison de sa situation géographique, renonce dès lors à se prononcer sur les modifications relatives à la gestion du loup et des autres espèces dans les DFF. Une prise de position genevoise ne ferait pas de sens dans un débat qui concerne d'autres cantons.

Nous saisissons toutefois l'opportunité de cette consultation pour soulever une problématique analogue, que nous avons déjà eu l'occasion de signaler et qui nécessite une adaptation du droit fédéral. Le canton de Genève est en effet confronté à des dégâts agricoles récurrents et significatifs causés par le corbeau freux, notamment sur les cultures fraîchement semées au printemps. Afin de donner aux cantons les moyens d'intervenir efficacement pour prévenir ces dommages, nous demandons que le statut du corbeau freux soit aligné sur celui de la corneille noire. Cette évolution nécessite de compléter l'art. 5, al. 3, let. b, LChP afin d'y intégrer le corbeau freux parmi les espèces pouvant être chassées toute l'année, ainsi que d'adapter l'art. 3bis, al. 2, let. c, OChP afin que les bandes de corbeaux freux, à l'instar des bandes de corneilles noires, ne bénéficient d'aucune période de

protection sur les cultures qu'elles menacent de piller. Ces adaptations permettraient aux cantons de disposer des outils nécessaires pour prévenir efficacement les dégâts agricoles causés par cette espèce.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le vice-chancelier :

A blue ink signature, appearing to be 'P. Ferraris', written in a stylized, cursive manner.

Patrick Ferraris

La présidente :

A blue ink signature, appearing to be 'A. Hiltbold', written in a stylized, cursive manner.

Anne Hiltbold